

Droit penal bousier

Par **benhac**, le **01/12/2015** à **09:04**

Bonjour, j'ai un devoir sur la repression des infractions boursieres et j'aimerais traité de l'efficacité du systeme repressif mais j'ai du mal a formuler ma problematique. je compte sur vous

Par **benhac**, le **01/12/2015** à **09:13**

Parlant de ce systeme repressif boursieres, il est lacunaire à tous les niveaux, les caracteristiques des infractions ne sont pas definies, la legislation ne retient que deux infractions a savoir: le delit d'initié et la manipulation des cours. les juges eux ignorent même ce que c'est un delit boursier, ce pour cela qu'on a jamais interpellé un initié et ce qui est marrant la loi sur les delits d'initié n'a pas edicté des peines